

<b>Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bourgogne Franche-Comté</b>		
AVIS N° 2024 - 02		
<b>Date validation officielle :</b> 21/03/2024	<b>Objet :</b> Projet d'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope du tunnel de Changey à Saisy (71)	<b>Vote :</b> unanimité

Le CSRPN, réuni le 21 mars 2024, a examiné le projet d'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope du tunnel de Changey à Saisy dans le département de Saône-et-Loire.

Ce projet entre dans le cadre de la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP). Son inscription dans le premier Plan d'actions territorial de Saône-et-Loire (période 2022-2024) a été validée par les représentants élus de tous les gestionnaires et usagers des espaces naturels.

Le projet d'APPB a été établi par la DDT de Saône-et-Loire, en concertation avec le Conseil départemental de Saône-et-Loire et de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de cette séance sur la base du projet transmis et de la présentation faite par Dorine NOUALLET, responsable de l'unité Politiques Environnementales de la DDT 71.

**Vu :**

- le Code de l'environnement et notamment ses articles R 411-15 à R 411-17.
- le décret n°2018-1180 du 19 décembre 2018 relatif à la protection des biotopes et des habitats naturels ;

**Considérant :**

- que le projet étudié est inscrit dans le premier plan d'actions territorial du département de Saône-et-Loire pour la déclinaison de la stratégie nationale pour les aires protégées,
- que le site, qui héberge jusqu'à 8 espèces de chiroptères, fait partie des 6 principaux sites d'hibernation pour la Barbastelle d'Europe en Bourgogne *Barbastella barbastellus* (Schreber, 1774).

**Le CSRPN souligne :**

- l'intérêt du site pour d'autres groupes taxonomiques (principalement des invertébrés) ;
- l'incompatibilité entre l'utilisation du tunnel par le public et une gestion adaptée aux enjeux des populations de chiroptères du site.

**Le CSRPN demande :**

- un suivi des colonies de chiroptères fréquentant le site (répartition, reproduction, couloirs de vol, transits...) ;
- que les niveaux d'intervention soient précisés au sein des tranchées forestières dans un objectif de limitation de la fréquentation du public, voire de son interdiction ;
- une fermeture complète du site sur toute l'année en vue de limiter le dérangement estival pour favoriser la potentielle reproduction des différentes espèces.

**Le CSRPN émet un avis favorable sur le projet d'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope du tunnel de Changey à Saisy (71).**

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU

